****

**Document de travail**

**visant l’élaboration d’une plate-forme de revendications en matière d’accessibilité**

**aux services municipaux pour les personnes handicapées**

1. **Mise en contexte**

* Rôles et responsabilités des élus à l’égard des personnes handicapées
  + Les obligations légales
    - Les plans d’action annuels à l’égard des personnes handicapées
* Rôle et responsabilités des organismes locaux à l’égard des plans d’action municipaux
  + Avoir un rôle visant la transformation sociale
  + Représenter ses membres et les assister dans leur représentation citoyenne
  + Identifier les obstacles et présenter des recommandations
* Rôle et responsabilités du GAPHRSM
  + Objectif de transformation sociale
  + Promotion et défense des droits collectifs
    - Création d’un comité de travail portant sur les enjeux municipaux

1. **Objectifs du comité de travail**
   * Identifier et mettre en commun les problématiques rencontrées
   * Établir une vision commune dans nos interventions
   * Définir les priorités d’action
   * Établir une stratégie d’action pour donner du poids à nos revendications
   * Arrimer les interventions portées au niveau local et régional
     + Élaboration d’une plate-forme de revendications portant sur les enjeux municipaux
2. **Élaboration de la plate-forme de revendications du GAPHRSM**

* Définir le concept d’accessibilité universelle
  + Identifier les secteurs d’activités relevant des municipalités
  + Établir les constats dans chacun des secteurs d’activités
  + Définir les considérants
  + Déterminer les revendications portées par le GAPHRSM pour chaque secteur d’activités

1. Mise en page du document
2. Acceptation du document par le comité et remise au CA pour adoption
3. Présentation de la plate-forme à l’AGA pour adoption par les membres

**3. Élaboration de la plate-forme de revendications du GAPHRSM sur les enjeux municipaux**

Définition de l’accessibilité universelle

**L’accessibilité universelle** est le caractère d’un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d’équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d’obtenir des résultats équivalents » ;

L’accessibilité universelle s’articule autour de quatre axes, à savoir l’axe architectural et urbanistique, l’axe des programmes, services et emploi, l’axe des communications ainsi que l’axe de la sensibilisation et de la formation.

*Extrait de la plateforme d’Alter Go*

**Les secteurs d’activités relevant des municipalités**

Le GAPHRSM constitué par 28 organismes, invite l’appareil municipal à prendre des engagements permettant la pleine participation sociale et citoyenne des individus et ce, dans chacun des SECTEURS D’ACTIVITÉS RELEVANT DES MUNICIPALITÉS.

**Secteur : Administration municipale (gestion, politiques, budget, approvisionnement, etc.)**

Considérant :

* Que les municipalités de 15 000 habitants et plus sont tenues de produire un plan d’actions et un bilan annuel pour identifier les obstacles à l’égard des personnes handicapées et de réaliser des actions pour réduire les situations handicapantes;
* Que la municipalité doit tenir compte de l’accessibilité dans son processus d’approvisionnement lors de l’achat de produits ou location de biens et services;
* Que les personnes handicapées et les groupes les représentant constituent les meilleures ressources pour identifier les obstacles à leur intégration et proposer des solutions aux municipalités;
* Que les citoyens vivant avec des limitations fonctionnelles veulent être entendus non seulement lors de l’élaboration du plan d’actions mais en tout temps car ils sont les mieux placés pour connaitre leurs besoins en matière d’accessibilité;
* L’augmentation constante des personnes actives vivant avec des limitations fonctionnelles;

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités:

* L’adoption par les élus d’une politique d’accessibilité universelle
* La participation des élus aux comités des plans d’action
* La participation des citoyens et des organismes aux comités consultatifs des plans d’action
* Que les élus et employés municipaux reçoivent une formation ou participe à des ateliers de sensibilisation à l’accueil des personnes handicapées

**Secteur : Lieux et édifices publics**

Considérant :

* Que les infrastructures et les aménagements doivent tenir compte de l’ensemble de la population;

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités:

**Secteur : Programmes et services (loisir, culture, tourisme, soutien aux organismes)**

Considérant :

* Que les personnes sont souvent confrontées à de la discrimination pour adhérer ou participer aux services, programmes de la ville;

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités :

* Que l’ensemble des organismes locaux offrant des services aux citoyens soient invités et sensibilisés à l’accueil des personnes handicapées
* Que des actions soient entreprises pour favoriser et faciliter l’accès aux services offerts par les organismes locaux;
* Que l’offre de service en loisir tienne compte des besoins particuliers des personnes handicapées (loisir intégré et loisir spécialisé)

**Secteur : informations et communications**

Considérant :

* Que les municipalités sont tenues de diffuser à la population par divers moyens de communications leur plan d’actions et le bilan annuel ainsi que les mesures spécifiques pour la prochaine année;
* Que les personnes doivent pouvoir accéder aux informations de la municipalité par des moyens de communications accessibles;

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités:

* De s’assurer que soit mis à la disposition des citoyens des outils de communication universellement accessibles

**Secteur : Employabilité**

Considérant :

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités:

**Secteur : Sécurité publique (signalisation, circulation, stationnement, mesure d’urgence)**

Considérant :

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités :

**Secteur : Habitation**

Considérant :

* L’absence de liste pour repérer les habitations accessibles;
* La difficulté pour les citoyens de demeurer dans leur milieu lorsque des limitations surviennent;
* La pénurie d’habitations accessibles et abordables

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités:

**Secteur : Transport**

Considérant :

* La grande disparité dans l’offre de service en transport pour les personnes ayant des limitations;
* Les nombreuses difficultés reliées aux déplacements inter régionaux;
* Les disparités dans la formation donnée aux chauffeurs (autobus et de taxi);
* Que plusieurs organismes de transport ne produisent pas leur plan de développement;

Les membres du GAPHRSM demandent aux municipalités:

* Que des actions soient mises de l’avant pour favoriser un meilleur arrimage dans le transport inter régional des personnes;
* Que les municipalités tiennent compte des mesures prises par le plan de développement en transport de la région et initier des actions dans le même sens pour favoriser l’utilisation du transport en commun régulier accessible et assurer la chaîne de déplacements sans obstacle;
* Que les organismes de transport s’assurent que leurs employés reçoivent une formation pour les sensibiliser aux particularités des personnes handicapées (autobus et taxi)

Les membres du GAPHRSM demandent :

* à l’OPHQ d’intervenir pour dresser un portrait de la situation en transport au niveau régional
* Au MTQ et à l’OPHQ d’‘assumer leur leadership dans ce dossier